

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/11-540-714 du 10 octobre 2011

ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATOSS et REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'EHELON : RAPPEL 2010-2011

Destinataires : - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Affaire suivie par : Mme Sandrine Sauvaget, chef du bureau DIEPAT 3.01 (☎ : 04-42-91-72-28) pour les AAENES, SAENES, ADJAENES

Mme M. Andrée Campion, chef du bureau DIEPAT 3.02 (☎ : 04-42-91-74-37) pour les CASU

Mme Noelle Vincent, chef du bureau DIEPAT 3.03 (☎ 04-42-91-72-44) pour les personnels techniques (médicaux – sociaux - de laboratoire), ATEC hors EPLE, personnels de bibliothèque

FAX de la Division : 04-42-91-70-06 – adresse mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les campagnes 2010-2011 d'entretiens professionnels et de réductions d'ancienneté d'échelon des personnels ATOSS ont été mises en place par les circulaires rectorales publiées au bulletin académique n°528 du 9 mai 2011.

L'échéance pour la transmission au rectorat :

- des comptes rendus d'entretien professionnel
- des fiches de proposition en vue de l'attribution de réduction d'ancienneté d'échelon

était fixée au 8 juillet 2011 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de proposition manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat **le plus tôt possible et au plus tard le 21 octobre 2011** en vous conformant aux dispositions des circulaires rectorales citées ci-dessus.

Compte tenu de la spécificité de la gestion des corps à gestion non déconcentrée, il vous appartient de prendre en compte prioritairement les corps suivants :

- conseillers techniques de service social
- techniciens de laboratoire (intégrés techniciens de recherche et de formation au 1^{er} septembre 2011)

Je vous remercie de votre attention.

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille